

Cote du document: EB 2018/LOT/13
Date: 9 août 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de don supplémentaire à la République islamique de Mauritanie pour le Projet de développement de filières inclusives

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Philippe Rémy
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2629
courriel: p.remy@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République islamique de Mauritanie, telle qu'elle figure au paragraphe 14, ainsi que les modifications de l'accord de financement indiquées au paragraphe 10.

Proposition de don supplémentaire à la République islamique de Mauritanie pour le Projet de développement de filières inclusives

I. Contexte et justification

1. Le Projet de développement de filières inclusives (PRODEFI) a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2016 (EB 2016/LOT/P.14) pour un financement total de 45,2 millions d'USD. Le projet a été financé par: i) le FIDA, à hauteur de 21 millions d'USD (46,5% du coût total), sous la forme d'un don de 15 millions d'USD au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), sur le cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), et d'un don de 6 millions d'USD au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP); ii) les partenaires privés, à hauteur de 2 millions d'USD (4,5%); iii) le Gouvernement mauritanien, à hauteur de 5 millions d'USD (11%); et iv) les bénéficiaires, à hauteur de 2,2 millions d'USD (4,8%). Le déficit de financement, d'environ 15 millions d'USD, sera couvert par d'autres sources de financement ou par une allocation supplémentaire au titre du prochain cycle du SAFP, lorsqu'il sera disponible et sous réserve de l'approbation du Conseil.
2. La performance du portefeuille de la Mauritanie ayant été satisfaisante, un montant d'environ 7,1 millions d'USD, destiné à combler ce déficit, a été alloué au PRODEFI au titre du cycle SAFP en cours. Les concepts, composantes, sous-composantes, postes de dépense, analyse coût-avantages, matrice des résultats, suivi-évaluation et dispositions institutionnelles du projet restent inchangés.
3. Le présent mémorandum soumet à l'approbation du Conseil l'utilisation d'un financement additionnel d'un montant de 5,03 millions de DTS environ (équivalent à approximativement 7,1 millions d'USD) provenant du cycle 2016-2018 du SAFP.

II. État d'avancement du projet

4. L'accord de financement du PRODEFI a été signé le 12 janvier 2017. L'atelier de démarrage s'est tenu en mai 2017, et le premier plan de travail et budget annuel a été adopté en mai 2017 selon la procédure d'approbation tacite. L'ensemble du dispositif institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du projet est en place dans la capitale et au niveau des régions. Le projet est désormais pleinement opérationnel. Deux cellules de gestion opérationnelle sont en place à Kaédi et à Kiffa depuis février 2018, et le recrutement du personnel du projet pour ces cellules est pratiquement achevé. En outre, la cartographie des bassins de production et des investissements a été lancée, l'évaluation des initiatives de partenariat est en cours, et les partenariats public-privé-producteurs potentiels ont été recensés. La première mission de supervision a eu lieu en mars 2018.

III. Coût et financement du projet

5. Le financement additionnel de 5,03 millions de DTS, octroyé sous la forme d'un don au titre du CSD, sera réparti entre toutes les activités et catégories du projet.
6. Le tableau 1 présente une ventilation des coûts par composante.

Tableau 1
Coûts du projet par composante
(en milliers d'USD)

Composante	FIDA		Financement supplémentaire du FIDA		ASAP du FIDA		Déficit de financement		Partenaires du secteur privé		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Dynamisation des filières et développement des 4P																
1. Professionnalisation des producteurs et pilotage des filières	1,1	43,1	0,6	21,6	-	-	0,6	21,6	-	-	-	-	0,4	13,8	2,6	5,8
2. Initiatives de contractualisation et de partenariat entre acteurs des filières	2,5	25,4	1,0	10,7	1,0	10,6	1,4	14,8	2,0	21,0	1,4	13,9	0,4	3,6	9,7	21,5
3. Amélioration structurelle de l'accès aux marchés	3,3	41,5	1,5	19,6	-	-	1,7	21,9	-	-	0,4	4,6	1,0	12,5	7,9	17,5
Sous-total	6,9	34,0	3,1	15,5	1,0	5,1	3,7	18,4	2,0	10,1	1,7	8,5	1,7	8,4	20,2	44,7
B. Élaboration et promotion de modèles de production																
1. Modèles de production et de transformation	4,2	26,3	2,0	12,2	4,8	30,0	2,2	13,9	0,0	-	0,5	2,8	2,3	14,6	15,9	35,3
2. Appui-conseil et offre de services	1,2	43,0	0,6	21,5	-	-	0,6	21,5	-	-	-	-	0,4	14,0	2,8	6,1
Sous-total	5,4	28,8	2,5	13,6	4,8	25,6	2,8	15,1	0,0	-	0,5	2,4	2,7	14,6	18,7	41,4
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs																
1. Coordination et gestion	2,3	46,2	1,1	23,1	-	-	1,1	23,1	-	-	-	-	0,4	7,6	4,9	10,8
2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	0,5	36,4	0,3	18,2	0,2	13,6	0,3	18,2	-	-	-	-	0,2	13,7	1,4	3,1
Sous-total	2,8	44,0	1,4	22,0	0,2	3,0	1,4	22,0	-	-	-	-	0,6	9,0	6,3	13,9
Total	15,0	33,2	7,1	15,6	6,0	13,3	7,9	17,5	2,0	4,5	2,2	4,8	5,0	11,0	45,2	100,0

7. Conformément à la conception du projet, les fonds seront alloués aux catégories de dépenses indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2

Montants indicatifs du coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement*

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA		Financement supplémentaire du FIDA		FIDA ASAP		Déficit de financement		Secteur privé		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Coûts d'investissement																
A. Travaux	4,9	36,8	2,2	16,6	1,2	8,9	2,7	20,1	0,0	-	0,7	5,6	1,6	12,0	13,3	29,3
B. Véhicules	0,1	30,2	0,0	14,4	-	-	0,0	14,4	0,0	0,6	0,0	0,3	0,1	40,0	0,3	0,7
C. Matériel et fournitures	0,3	19,1	0,1	9,4	0,3	21,9	0,1	9,4	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	40,0	1,4	3,2
D. Formation et ateliers	2,4	37,7	1,2	18,9	0,7	10,5	1,2	18,9	-	-	-	-	0,9	14,0	6,4	14,1
E. Consultations	1,4	40,6	0,7	20,3	0,2	7,0	0,7	20,3	-	-	-	-	0,4	11,9	3,5	7,7
F. Biens, services et intrants	2,7	27,6	1,3	13,6	2,6	25,8	1,4	14,1	0,1	1,0	0,5	4,7	1,3	13,2	9,9	22,0
G. Dons et subventions	1,5	21,4	0,6	8,2	1,0	15,0	0,9	13,3	1,9	28,3	1,0	13,9	0,0	-	6,9	15,2
Total des coûts d'investissement	13,3	31,9	6,2	14,9	6,0	14,4	7,1	16,9	2,0	4,9	2,2	5,2	4,9	11,8	41,7	92,1
II. Frais de fonctionnement																
A. Salaires et indemnités	1,6	50,0	0,8	25,0	-	-	0,8	25,0	-	-	-	-	-	-	3,3	7,3
B. Opérations	0,1	35,0	0,0	17,5	-	-	0,0	17,5	-	-	-	-	0,1	30,0	0,3	0,6
Total dépenses de fonctionnement	1,7	48,9	0,9	24,5	-	-	0,9	24,5	-	-	-	-	0,1	2,2	3,6	7,9
Total	15,0	33,2	7,1	15,6	6,0	13,3	7,9	17,5	2,0	4,5	2,2	4,8	5,0	11,0	45,2	100,0

* Les catégories de dépenses finales seront déterminées sur la base des procédures du FIDA. Par souci d'efficacité, le nombre de ces catégories ne pourra être supérieur à cinq.

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

8. L'évaluation de la gestion financière (menée par la dernière mission de supervision, en mars 2018) a montré que les dispositions au niveau du projet étaient satisfaisantes. L'unité de gestion du projet déjà en place est responsable et comptable de la bonne utilisation des fonds, y compris pour ce qui est du financement supplémentaire, conformément aux stipulations de l'accord de financement. Le FIDA mettra le financement supplémentaire à la disposition du gouvernement de Mauritanie selon les modalités et conditions stipulées dans l'accord de financement.
9. Les flux de fonds, les exigences en matière d'audit interne et externe ainsi que les méthodes de passation des marchés restent inchangés.

V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

10. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé le don supplémentaire, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce don comblera une partie du déficit de financement initialement approuvé au stade de la conception du projet, mais il reste à financer un montant de 7,9 millions d'USD. Comme indiqué, la description du projet, la zone d'intervention et les groupes cibles ne seront aucunement modifiés. Aucune nouvelle catégorie de dépenses ne sera créée.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

11. Un amendement de l'accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur.
12. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
13. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

14. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un financement supplémentaire sous la forme d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant de cinq millions trente mille droits de tirage spéciaux (5,03 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo